

## **Plusieurs conventions signées pour les Temps d'activités Péri-scolaires**

Lors du conseil municipal, lundi, les membres présents ont adopté les mesures suivantes :

### Aménagement des Temps d'activités Péri-scolaires (TAP)

Pour l'animation des TAP, le conseil municipal, a approuvé des conventions avec plusieurs partenaires :

- L'amicale laïque de Cancale (découverte sportive, culturelle et loisirs),
- L'École de musique de Cancale (initiation musicale),
- La société AVEL de Hirel (cours de chars à voile et des séances d'éducation à l'air, la faune et la flore de la Grève),
- Le Cirque Fanny Beautour de Roz-sur-Couesnon (initiation à l'art du cirque : funambulisme, boule géante...).

### Intervenants musicaux sur temps scolaire des écoles de musique de Saint-Malo

Le conseil municipal approuve le financement de 10 h d'enseignement musical pour deux classes sur temps scolaire, soit un montant de 416 € par classe.